



COVÉA ACTIONS INVESTISSEMENT

RAPPORT ESG ET DE PRISE EN
COMPTE DU RISQUE DE DURABILITÉ

Loi Energie Climat, article 29

31.12.24

Présentation de la démarche générale de Covéa Finance

Covéa Finance est la Société de Gestion de Portefeuille (« SGP ») du groupe Covéa (réunissant les marques MMA, MAAF et GMF).

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques embarqués dans ses portefeuilles en venant enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

Les grands principes

En raison de son modèle de gestion fondé sur la collégialité, la transversalité, et la recherche de performance absolue plutôt que relative dans un cadre de risque maîtrisé (recherche du meilleur couple rendement – risque), Covéa Finance a décidé d'avoir une approche globale de l'ESG à travers sa chaîne de valeur. Être responsable et comptable de l'argent de ses clients impose une approche graduelle et progressive dont le présent rapport rend compte.

Les grands principes encadrant la déclinaison de l'ESG dans sa politique ESG sont déterminés par le comité de direction de Covéa Finance en accord avec ses clients et avec ses actionnaires. Ils prennent en compte :

- la recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes : cette recherche est systématique et s'exprime notamment dans l'exercice des droits de vote ;
- la prise en compte de manière équilibrée des trois piliers (E, S et G). Aucune thématique ne peut être privilégiée au détriment des deux autres, malgré des enjeux parfois contradictoires ;
- la notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG : un projet étalé dans le temps et inscrit dans les objectifs de Covéa Finance à horizon 2026.

Politiques et engagements

Trois politiques viennent encadrer et structurer la démarche ESG de Covea Finance :

- La politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG
- La politique d'exclusion
- La politique d'engagement actionnarial

Ressources internes

Deux équipes sont impliquées dans l'analyse de critères extra-financiers à Covéa Finance :

- Pour les investissements en direct en ligne à ligne dans les mandats et OPC, l'analyse est effectuée par l'équipe Analyse financière et extra-financière à travers deux méthodologies. La première porte sur les émetteurs souverains, et la seconde sur les émetteurs privés.

L'équipe Analyse financière et extra-financière comprend aujourd'hui 12 analystes dédiés à l'appréciation des critères de performance financière et extra-financière des émetteurs en portefeuille ou à l'étude. Ces moyens humains renforcés, couplés à l'utilisation de prestataires, permettent à Covéa Finance de couvrir un large spectre de sociétés, tant en termes géographiques qu'en termes de taille de capitalisation, en fournissant une appréciation poussée et qualitative aux équipes de gestion.

- Pour les investissements indirects à travers des fonds de fonds, l'analyse est effectuée par l'équipe de Multigestion au moyen de questionnaires globaux de sélection et d'évaluation qui comportent une rubrique extra-financière. Le premier niveau de questionnaire est destiné à la société de gestion tierce, et le second niveau est au niveau du fonds sous-jacent lui-même.

Le recours à certains prestataires apporte une expertise spécifique et ciblée qui vient compléter la méthodologie de recherche développée en interne.

Ci-dessous les prestataires de données sélectionnés :

Prestataires	Données fournies
ISS & ISS ESG	Recommandations de vote et analyse
	Données sectorielles
	Données sur le charbon
	Données transition climatique
CDP (Carbon Disclosure Project)	Réponse des émetteurs aux questionnaires sur les émissions carbonées, l'eau et la déforestation
Moody's ESG	Données sur les controverses
Trucost (S&P)	Données sources pour le modèle interne de notation ESG des émetteurs privés et indicateurs d'impact
	Données sur le climat
Clarity	Données sources pour le modèle de notations ESG
Urgewald	Données sur le charbon et sur le pétrole et gaz non conventionnels

Source : Covéa Finance

Remarque : Fin 2024, l'offre de différents fournisseurs en matière de données relatives à la biodiversité a été analysée et a conduit Covéa Finance à porter son choix sur Iceberg Data Lab. De plus, en raison de la fin du service Controverses de Moody's en décembre 2024, Covéa Finance a sélectionné MSCI en remplacement à partir de début 2025.

Covéa Finance demande par ailleurs à ses prestataires (ISS et Trucost) de lui fournir la répartition entre les éléments publiés par les émetteurs et les éléments estimés par les prestataires :

Données ISS	Données publiées	Données estimées
Exclusions normatives (armes controversées)	100%	0%
Activités liées au tabac	5%	95%
Activités liées aux jeux d'argent	22%	78%
Données sur les énergies (fossiles, nucléaire, renouvelables)	30%	70%

Source : ISS

Données carbone (MSCI World / Markit IBOXX Corporate)	Données estimées %	Données publiées %
Scope 1	72,00%	28,00%
Scope 2	80,94%	19,06%

Source : Trucost

Pour plus d'informations sur la démarche de Covéa Finance, merci de consulter le site internet de Covéa Finance (rubrique : Engagements & ESG).

Réalisation et mise en œuvre

Composition du portefeuille

Fonds	Actif net 31/12/2024	Poids dans les encours de Covéa Finance	Eligibilité à une analyse ESG	Poids dans le portefeuille
Covéa Actions Investissement	560,00	0,66%	Eligible à une analyse ESG *	98,33%
			Non-Eligible à une analyse ESG **	1,67%

(*) Actions, Obligations privées, Obligations souveraines, OPC

(**) Monétaire, Liquidités, Futures

Méthodologie générale applicable à la SGP

Conformément à sa méthodologie, Covéa Finance a fait le choix d'avoir une approche progressive. L'analyse ESG couvre les catégories suivantes : actions, obligations (émetteurs souverains et privés) et, depuis 2019, les Organismes de Placement Collectif (OPC) internes et externes. En 2024, 97,96% des encours totaux de Covéa Finance ont été analysés.

Information spécifique sur l'intensité carbone du fonds

Fonds	Eligibilité à une analyse ESG	Intensité carbone Scope 1 et 2 Privés (teq.CO2/M€de chiffre d'affaires)
Covéa Actions Investissement	98,33%	143,05

Source : S&P, Covéa Finance

Engagement actionnarial

Posséder une action donne généralement le droit à l'actionnaire de s'exprimer sur la gestion de l'entreprise. L'objectif de l'Assemblée Générale (AG) est de permettre un dialogue entre les actionnaires et le management. Ainsi l'AG représente le cadre privilégié et prévu par la loi de l'engagement et de la démocratie actionnariale.

Outre l'exercice des droits de vote, Covéa Finance considère le dialogue direct avec les entreprises comme un axe primordial de promotion d'une meilleure gouvernance, de pratiques sociales et environnementales plus responsables et d'une transparence accrue.

Exclusions

La politique d'exclusion de Covéa Finance est publiée sur le site Internet et fait l'objet d'une révision annuelle.

En conformité avec les recommandations de l'AFG (Association Française de la gestion financière), Covéa Finance exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans les **armes controversées** :

- Armes biologiques au sens de la Loi n°72-467 du 9 juin 1972,
- Armes chimiques au sens de la convention de Paris (1993),
- Armes à sous munition (ASM) au sens de la convention d'Ottawa (1997),
- Mines antipersonnel (MAP) au sens de la convention d'Oslo (2008).

Au-delà de ces exclusions normatives, Covéa Finance a également défini des exclusions sectorielles et thématiques :

- Covéa Finance exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans la production ou la transformation de **tabac** ou de cigarettes électroniques contenant du tabac ou de la nicotine.
- Covéa Finance exclut les entreprises qui réalisent plus de 5% de leur Chiffre d'Affaires direct dans le **secteur des jeux d'argent et de paris**.
- Covéa Finance s'engage à exclure de ses investissements ceux en lien avec la thématique du **charbon thermique**. Lorsque l'information n'est pas disponible,

la distinction entre charbon thermique et charbon sidérurgique n'est pas réalisée et les exclusions peuvent concerner donc potentiellement également le charbon sidérurgique (pour les extracteurs principalement). Un échéancier produit en interne permet d'identifier les entreprises concernées jusqu'à horizon fin 2040 et de piloter la stratégie de désengagement qui permettra une sortie effective du charbon thermique de Covéa Finance à cet horizon :

Périmètre	Depuis 2020	2025	2030	2040	Extracteur et énergéticiens*	Autres entreprises**
OCDE	30%	15%	0%		Filtre relatif en chiffre d'affaires et en capacité de production	Filtre relatif en chiffre d'affaires
Hors OCDE	30%	20%	10%	0%		
OCDE	5 GW / 10 Mt		0 GW / 0 Mt		Filtre absolu en chiffre d'affaires et en capacité de production	Filtre absolu en capacité de production
Hors OCDE	5 GW / 10 Mt		5 GW / 10 Mt	0 GW / 0 Mt		

* entreprises extractrices du charbon et énergéticiens (définis comme les entreprises générant plus que 20% de leur chiffre d'affaires dans la production d'électricité).

**autres entreprises (définis comme les entreprises ayant des activités d'extraction de charbon et/ou de production d'électricité générée à partir de charbon).

- Sont également exclues l'ensemble des entreprises actives en termes de **développement de nouvelles capacités charbon**. Le développement de nouvelles capacités charbon peut s'entendre par de nouvelles centrales à charbon ainsi que de nouvelles capacités d'extraction.
- Covéa Finance s'engage aussi à exclure de ses investissements, les titres investis en direct en lien avec la thématique du **pétrole et du gaz non conventionnels**. Covéa Finance s'engage à exclure progressivement de ses investissements les producteurs de pétrole et de gaz non conventionnels :
 - Par un élargissement de sa définition du non conventionnel,
 - Par un abaissement de seuils.

Un document produit en interne permet d'identifier les entreprises concernées et de piloter la stratégie de désengagement qui permettra une sortie effective du pétrole et du gaz non conventionnels à horizon fin 2030.

La définition du pétrole et du gaz non conventionnels retenue par Covéa Finance est la suivante :

- Le pétrole et le gaz de schiste
- Le pétrole et le gaz issus des sables bitumineux
- Le méthane houiller
- Le pétrole extra-lourd

Elle s'étendra ensuite pour intégrer à horizon fin 2026 le pétrole et le gaz produit en Arctique (en retenant la définition géographique établie par l'AMAP – *Arctic Monitoring and Assessment Programme*).

Par ailleurs, le forage en eaux profondes et eaux ultra profondes n'est pas pris en compte dans notre définition des hydrocarbures non conventionnels, en l'absence de consensus sur les critères à retenir pour établir le seuil de profondeur.

Enfin, Covéa Finance a mis en place une gestion des **controverses** permettant d'identifier les controverses sur les piliers ESG qui pourraient avoir un impact négatif sur les valeurs détenues en portefeuille. La prise en compte des controverses, auxquelles les émetteurs font face, constitue l'un des trois niveaux de suivi par Covéa Finance en matière de risques de durabilité.

Ce suivi s'appuie sur les alertes fournies par un prestataire externe et contrôlées quotidiennement par l'équipe Analyse financière et extra-financière. Selon la typologie des données remontées par notre fournisseur, dans le cas d'une controverse de niveau « élevé » et « critique », une recherche et/ou une analyse approfondie sont menées afin d'évaluer le niveau de risque de ces controverses. La catégorisation d'une controverse en niveau de risque « critique » conduit au gel de la valeur concernée de façon temporaire dans une première phase (blocage à l'achat). Un dialogue actionnarial est ensuite mené avec l'émetteur conjointement par l'équipe Analyse financière et extra-financière et des membres de la gestion afin d'obtenir des informations sur la controverse. A l'issue de ce dialogue, dans une deuxième phase, le dossier intégrant une analyse complémentaire de la controverse est soumis pour décision au Comité des Controverses et de l'Engagement Investisseur (CCEI). Ce dernier statue sur la qualification finale du risque. Le maintien en niveau de risque « critique » peut conduire à une confirmation du blocage à l'achat (sauf cas spécifique de dérogation, validé par le CCEI) ou à une exclusion de l'émetteur (cession progressive ou immédiate).

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif à horizon 2030, ni une stratégie d'alignement, mais a amorcé une réflexion en interne et des travaux préliminaires sur ce sujet.

Covéa Finance s'appuie sur une logique d'exclusion pour limiter ses investissements dans les énergies fossiles (charbon thermique, pétrole et gaz non conventionnels).

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Intégration de la biodiversité dans l'analyse extra-financière des émetteurs

La biodiversité est abordée dans la notation ESG qualitative des émetteurs en portefeuille. L'évaluation porte notamment sur les politiques d'approvisionnement durable de matières premières, la gestion des risques de pollution, la préservation des ressources hydriques, la gestion responsable des déchets ou la conservation des zones naturelles protégées.

L'analyse des controverses porte également sur les questions de pollution de zones naturelles ou sur la commercialisation de produits nocifs pour la biodiversité.

Objectif en matière de biodiversité

La mesure de l'impact des activités des émetteurs sur la biodiversité reste encore aujourd'hui une notion complexe pour laquelle plusieurs méthodologies de calcul sont proposées par les fournisseurs de données. Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet.

Fin 2024, l'offre de différents fournisseurs en matière de données relatives à la biodiversité a été analysée et a conduit Covéa Finance à porter son choix sur Iceberg Data Lab. De cette façon, la dépendance et l'impact des sociétés en portefeuille relatifs à la biodiversité pourront être évalués à l'avenir.

Pour la deuxième année consécutive, Covéa Finance a mené une campagne d'engagement thématique sur chacun des 3 piliers E, S et G, incluant la question de la biodiversité. Les entreprises sélectionnées pour cette campagne ont été choisies sur la base de 2 facteurs : (i) la matérialité de l'enjeu sur leur activité et (ii) leur position dans les portefeuilles.

Cette démarche permettra à Covéa Finance de pouvoir suivre sur les prochaines années les trajectoires de ces entreprises.

Cette campagne thématique invite les entreprises visées à s'engager à améliorer leurs pratiques en matière de transparence et de qualité de données, et d'impact de leur activité sur les sujets extra-financiers. En effet, la communication de la part des émetteurs, en particulier sur la biodiversité, reste encore limitée.

Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Risques de durabilité

Covéa Finance a travaillé sur sa feuille de route en matière de risques de durabilité durant l'année 2024. Ces travaux ont abouti à la définition des risques de durabilité de Covéa Finance, à leurs caractérisations, ainsi qu'à des travaux exploratoires sur l'analyse des risques climatiques et controverses.

Covéa Finance entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Covéa Finance prend en compte les risques de durabilité à deux niveaux :

- le suivi des controverses qui vise à identifier les controverses sur les piliers ESG qui pourraient avoir un impact sur la valeur de l'investissement. L'identification d'une controverse peut conduire à un blocage à l'achat ou même à la cession d'une valeur, si son caractère critique et sa matérialité ont été prouvées au travers de nos analyses ;
- la politique d'exclusion qui exclut ex-ante l'investissement dans certaines valeurs pour des raisons relevant du pilier social ou environnemental.

E Environnement	<ul style="list-style-type: none">- Risques climatiques (transition, physique)¹- Autres risques liés au domaine environnemental- Risques liés aux événements de durabilité
S Social	<ul style="list-style-type: none">- Risques liés au domaine social- Risques liés aux événements de durabilité
G Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">- Risques liés au domaine de gouvernance- Risques liés aux événements de durabilité

Gouvernance

COMITÉ	IDENTIFICATION DES RISQUES	FRÉQUENCE
CODIR	<ul style="list-style-type: none">• Définit la stratégie ESG• Valide la politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG, qui fait l'objet d'une revue annuelle	Mensuelle
CCEI	<p>Le Comité des Controverses et de l'Engagement Investisseur (CCEI) a pour mission de</p> <ul style="list-style-type: none">• Suivre les différentes campagnes d'engagement (engagements investisseurs thématiques, questionnaire standard)• Se prononcer sur les controverses identifiées comme critique et sous surveillance• Statuer sur le caractère durable des obligations	Trimestrielle
COMITÉS GESTION	<p>Les Comités Univers d'Investissement et le Comité Fonds Verts prennent en compte les différents risques en matière de durabilité en s'appuyant sur les analyses ESG (exclusions, scores ESG quantitatifs et évaluation qualitative) le suivi des controverses présentées par l'équipe Analyse</p>	Mensuelle
COMITÉ DES RISQUES	<p>Les Comités des risques suivent des indicateurs de durabilité tels que les titres exclus au titre de la politique d'exclusion et de la gestion des controverses</p>	6 fois par an

La prise en compte des évolutions ESG est discutée dans le cadre de groupes de travail dont l'objectif est d'aboutir à des propositions, qui doivent être validées par le Comité de Direction de Covéa Finance (CODIR).